



POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

INDEX

CONTENU

- 01 / **Objectif**
- 02 / **Champ d'application**
- 03 / **Engagements et principes d'action**
- 04 / **Responsabilités**
- 05 / **Diffusion et suivi**

CONTRÔLE DES RÉVISIONS

Date de préparation	Date d'approbation	Numéro de version	Description de la modification
15/12/2023	29/01/2024	Version 01	

1.-OBJECTIF

La politique des droits de l'homme vise à définir et à établir les engagements et les lignes directrices de l'entreprise qui garantissent le respect total des droits de l'homme et des droits du travail tout au long de la chaîne de valeur.

2.-CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les entreprises du groupe Prosolia Energy, ainsi qu'à d'autres formes équivalentes de collaboration conjointe, lorsque l'entreprise assume le contrôle opérationnel. L'organisation mettra également tout en œuvre pour que ses parties prenantes adoptent un comportement conforme à cette politique.

3.-ENGAGEMENTS ET PRINCIPES D'ACTION

Cette politique a été rédigée en tenant compte des valeurs fondamentales du droit international et européen et des normes et standards commerciaux de référence. Elle est également alignée sur les cadres, réglementations et normes de référence pertinents aux niveaux national et international, parmi lesquels nous trouvons :

- La Charte Internationale des Droits de l'Homme des Nations Unies.
- La déclaration et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- La Convention Européenne des Droits de l'Homme
- La Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant
- Les principes directeurs des Nations Unies
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Les lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence
- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies
- Les normes de performance de la Société financière internationale
- Plan d'action national du gouvernement espagnol sur les entreprises et les droits de l'homme
- La loi britannique sur l'esclavage moderne

Prosolia Energy met en œuvre ses engagements en matière de droits de l'homme et de droits du travail en appliquant les principes de conduite suivants :

- Identifier, prévenir et surveiller les risques liés à d'éventuelles violations des droits de l'homme et des droits du travail dans notre secteur d'activité ;
- Rejeter et dénoncer toute forme de travail forcé, de traite des êtres humains ou de travail des enfants ;
- Assurer des conditions de travail équitables et sûres qui garantissent le bien-être et la dignité des employés et favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Garantir des conditions optimales et sûres de santé et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Fournir un salaire décent grâce à un système de rémunération qui garantit une rémunération équitable et un environnement d'égalité des chances ;
- Éliminer les comportements discriminatoires fondés sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la race, la religion, le handicap, l'affiliation politique ou syndicale, l'orientation sexuelle, la nationalité, la situation matrimoniale, l'origine socio-économique ou toute autre distinction personnelle, et promouvoir ainsi une culture de la diversité ;
- Soutenir la liberté d'association et la négociation collective, en reconnaissant le droit de participer à des organisations conçues pour défendre et promouvoir les intérêts des travailleurs, ou d'en former ;
- Protéger le droit d'exprimer et de diffuser librement des pensées, des idées et des opinions, en respectant la liberté d'opinion, d'information et d'expression ;
- Garantir le droit au respect de la vie privée de toutes les personnes qui interagissent avec les services de la Commission Européenne en traitant vos informations personnelles avec la plus grande rigueur et en respectant la confidentialité de ces informations.
- Respecter les droits de l'homme des communautés locales en contribuant à leur développement socio-économique et en maximisant la création de valeur partagée, avec une gestion appropriée du capital naturel et une minimisation de l'impact sur l'environnement.

- Exercer une activité commerciale responsable en étendant le contrôle à notre chaîne de valeur, en veillant au respect des droits de l'homme par nos fournisseurs ;
- Mettre en place des canaux de communication et des mécanismes de dénonciation et de plainte pour signaler tout cas de non-conformité ;

4.- RESPONSABILITÉS

La direction de Prosolia Energy est chargée de superviser et de garantir l'intégration des engagements de cette politique dans les opérations commerciales de la société. Elle est également chargée de fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre correcte de cette politique.

5.- DIFFUSION ET SUIVI

La direction de Prosolia Energy a approuvé cette politique le 29/01/2024.

Cette politique est documentée et mise en œuvre. Elle est périodiquement réexaminée pour s'assurer qu'elle est adéquate et modifiée si nécessaire. Elle sera également diffusée au sein de l'organisation et parmi les parties prenantes et sera publiée sur le site web de l'entreprise.

